

Liste des délibérations du Conseil Municipal Séance du 10 février 2023

Affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille vingt-trois le vendredi dix février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCOURT-FROMONVILLE s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Maxime LABELLE, Maire.

Présents : Philippe BERNIER, Jean-François CHARRIER, Laurence CHATREFOU, Aurélie COCU, Virginie COUTEAU, Victor DE SOUSA, Cédric GÉRARD, David GIBOUTET, Didier HENGY, Maxime LABELLE, Marie-Elisabeth LELIEVRE, Daniel MARTINEZ, Alain MORLAT, Yves-Marie SAUNIER

Étaient absents et représentés : Virginie de ARAUJO donne pouvoir à Aurélie COCU
Zacharie LECOMPTE donne pouvoir à Maxime LABELLE

Absents excusés : Julie BARROSO, Eric BERTHELOT, Sandrine GALLEGRO

Secrétaire de séance : Victor DE SOUSA – Auxiliaire : Léa BOSSON-WAVRANT

Délibération n°2023-01 – Suppression d'un poste de brigadier-chef principal de police municipale

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de supprimer le poste de brigadier-chef principal de police municipale,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la suppression de ce poste.

Délibération n°2023-02 – Création d'un poste dans le cadre d'emploi de la police municipale à compter du 1^{er} mars 2023

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer un poste dans le cadre d'emploi de la police municipale à temps complet à compter du 1^{er} mars 2023,

CHARGE Monsieur le Maire de modifier le tableau des effectifs.

Délibération n°2023-03 – Création d'un régime indemnitaire spécifique à la police municipale

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les propositions du Maire relatives au régime indemnitaire des agents de la filière police municipale.

PRECISE que les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

DIT que la présente actualisation prend effet au 1^{er} mars 2023.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Délibération n°2023-04 – Remboursement d'une location des salons du Château

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la demande de remboursement de l'acompte versé d'un montant de 118 euros à Monsieur et Madame NITZKI.

Délibération n°2023-05 – Ajout de tarifs communaux

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,
MODIFIE ainsi le tableau des tarifs communaux.

Délibération n°2023-06 – Modification de la délibération 2012-68 compte 623 « fêtes et cérémonies »

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la modification de la délibération.

Délibération n°2023-07 – Augmentation de la part communale - collecte et traitement des eaux usées

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE l'augmentation de 0,07 euros du prix du mètre³ pour la part communale du traitement et de la collecte des eaux usées.

Délibération n°2023-08 – Adhésion à la convention unique annuelle 2023 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADHÈRE à la convention unique pour l'année 2023 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, ci-annexée.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

Délibération n°2023-09 – Convention d'adhésion au service de médecine préventive et professionnelle pour l'année 2023

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne pour l'année 2023,
DIT que la présente convention est conclue pour une période de 1 an, du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Délibération n°2023-10 – Contrat d'accompagnement à la Protection des Données Personnelles

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'adopter la proposition de Monsieur le Maire, d'autoriser le Maire à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposée par l'ADICO, d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Maire,
Maxime LABELLE



Le secrétaire de séance,
Victor DE SOUSA